



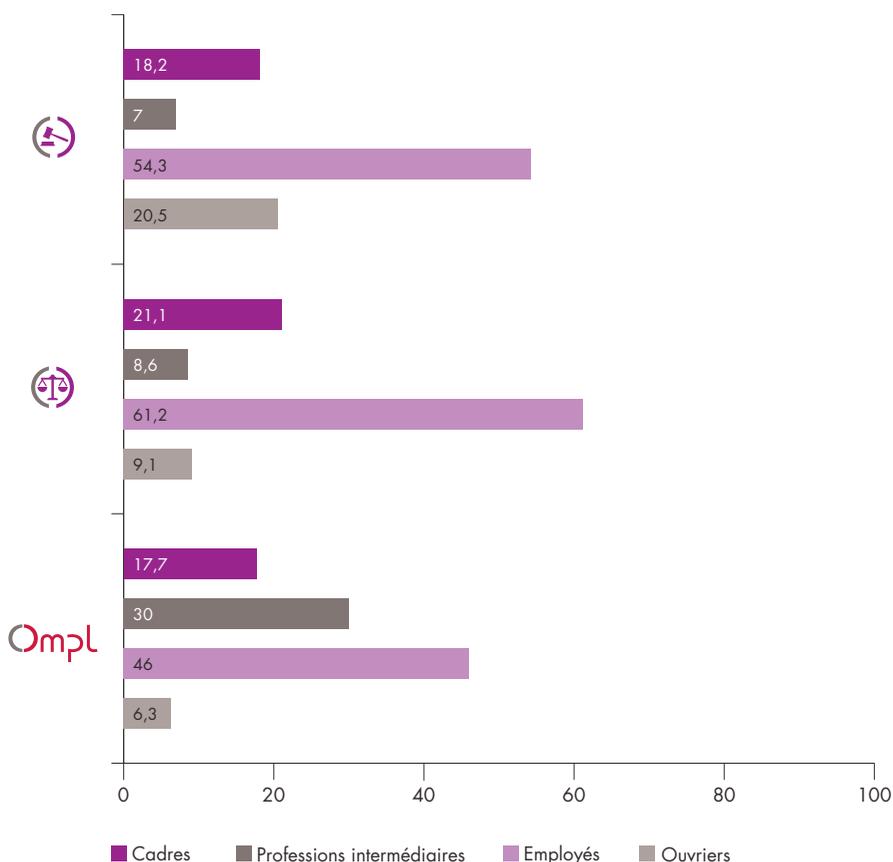
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



#### PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont faiblement représentés : 18,2 % contre 21,1 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est également faible (7 %) et est inférieure à la part observée pour l'ensemble du secteur (20,5 %).
- Le taux d'employés est largement inférieur à celui du secteur (54,3 % contre 61,2 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement des garçons de salle, des magasiniers et du personnel d'entretien.

#### Répartition des salariés par catégorie sociale<sup>1</sup> (%)



Secteur juridique

Branche professionnelle



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

1. La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



### FÉMINISATION REMARQUABLE

La proportion de femmes est assez importante en raison, notamment, du taux de féminisation des employés.

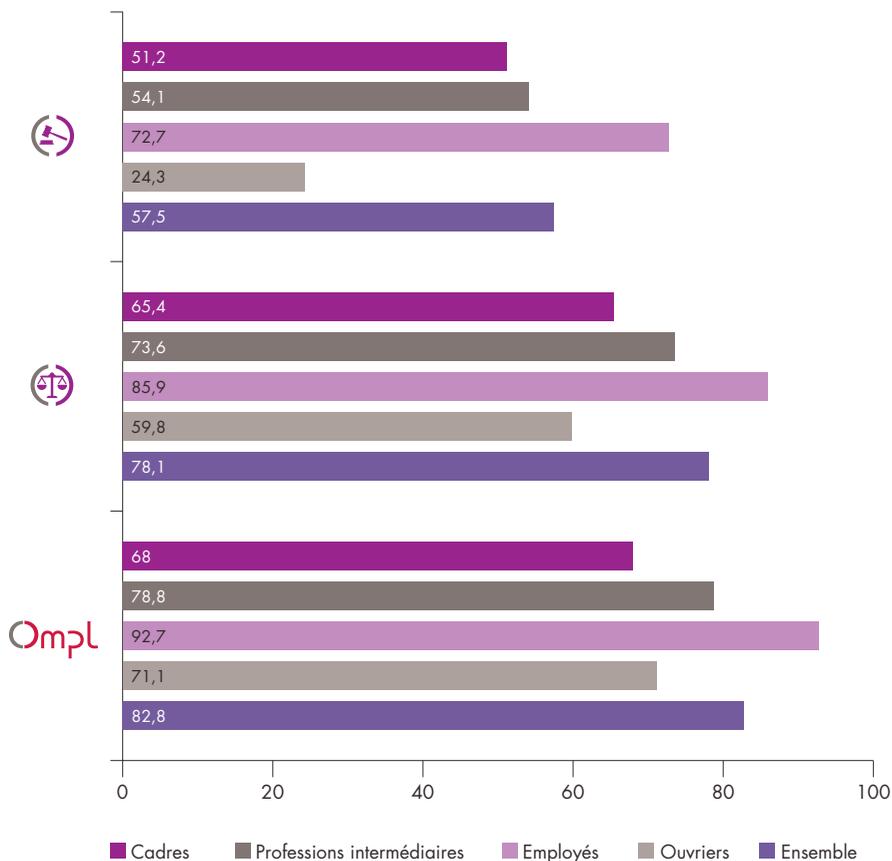


### STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Globalement, la part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu sur la période.

La précision des données ne permet pas de décomposition plus fine.

### Taux de féminisation par catégorie sociale (%)



### Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
2008	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>
2009	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	58,0
2010	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	56,0
2011	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	59,0
2012	46,0	50,0	72,0	18,0	57,0
2013	57,0	37,0	74,0	20,0	60,0
2014	47,3	56,4	71,7	21,7	58,0
2015	51,2	54,1	72,7	24,3	57,5

<sup>1</sup> Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour les Pays de la Loire (72,8 %), mais son minimum est atteint pour la Bourgogne-Franche-Comté (37,0 %).

## Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé <sup>1</sup>
Auvergne-Rhône-Alpes	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	50,5	30,4	19,1
Bourgogne-Franche-Comté	3,7	5,8	37,0	53,4	0,0
Bretagne	9,8	7,3	55,1	27,8	0,0
Centre-Val de Loire	10,4	12,8	56,8	20,0	0,0
Corse	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	100,0
DOM	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	100,0
Grand Est	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	39,6	54,5	5,9
Hauts-de-France	10,4	6,4	51,5	31,7	0,0
Île-de-France	29,7	7,7	55,9	6,8	0,0
Normandie	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	58,4	24,7	16,9
Nouvelle-Aquitaine	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	64,1	24,4	11,5
Occitanie	14,7	5,1	63,2	16,9	0,0
Pays de la Loire	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	72,8	ND <sup>1</sup>	27,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,4	8,0	61,1	15,4	0,0
	18,2	7,0	54,3	20,5	0,0
	21,1	8,6	61,2	9,1	0,0
<b>Ompl</b>	17,7	30,0	46,0	6,3	0,0

<sup>1</sup> Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.